

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — " 6 " 11 " 20 "  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.		
5 " 7 " soir.	1 " 20 " soir.	2 " 55 " soir.	3 " 56 " soir.	4 " 22 " soir.	5 " 51 " soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 " 39 " "		
9 " 41 " "	5 " 40 " "	7 " 24 " "	8 " 46 " "	9 " 24 " "	10 " 54 " "	* " " "	" 4 " soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 19 Mai.

Le nouveau ministère et ainsi composé :

- Président du Conseil et Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : M. le Duc de Broglie, sénateur ;
- Ministre de l'Intérieur : M. de Fourtou, député ;
- Ministre des Affaires Etrangères : M. le Duc Decazes, député ;
- Ministre des Finances : M. Caillaux, sénateur ;
- Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, M. Brunet, sénateur ;
- Ministre des Travaux Publics : M. Paris, sénateur ;
- Ministre de l'Agriculture et du Commerce : M. le V<sup>o</sup> de Meaux, sénateur ;
- Ministre de la Guerre : M. le général Berthaut ;
- M. le Ministre de la Guerre est chargé par intérim du Ministère de la Marine et des Colonies.

### SÉNAT.

Séance du 18 mai.

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier

**M. Béranger** monte à la tribune. **M. le président.** Le ministre a demandé la parole. Le règlement veut que la parole appartienne tout d'abord au Gouvernement. (Vives rumeurs à gauche.)

**M. le comte Rampon.** On ne veut pas laisser la parole à M. Béranger parce qu'il voulait rendre hommage au ministère tombé. (A gauche : très-bien ! très-bien !)

**M. Pelletan.** On parle d'un ajournement de nos travaux ; je demande que le projet d'emprunt de la ville d'Aix soit voté avant.

**M. Béranger** insiste pour avoir la parole.

**M. le président du Sénat.** Vous ne pouvez pas prendre la parole avant le Gouvernement.

**M. le duc de Broglie,** président du conseil. — Je suis chargé de communiquer au Sénat le Message suivant, qui est adressé par M. le président de la République aux deux Chambres :

#### Message du Président.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

J'ai dû me séparer du Ministère que présidait M. Jules Simon et en former un nouveau.

Je dois vous faire l'exposé sincère des motifs qui m'ont amené à prendre cette décision. Vous savez tous avec quel scrupule, depuis le 25 février 1875, jour où l'Assemblée Nationale a donné à la France, une Constitution républicaine, j'ai observé dans l'exercice du Pouvoir qui m'est confié

toutes les prescriptions de cette loi fondamentale.

Après les élections de l'année dernière, j'ai voulu choisir pour ministres des hommes que je supposais être en accord de sentiment avec la majorité de la Chambre des députés.

J'ai formé dans cette pensée successivement deux ministères : le premier avait à sa tête M. Dufaure, vétérans de nos Assemblées politiques, l'un des auteurs de la Constitution, aussi estimé pour la loyauté de son caractère, qu'ilustre par son éloquence. M. Jules Simon qui a présidé le second, attaché de tout temps à la forme républicaine, voulait comme M. Dufaure la concilier avec tous les principes conservateurs. Malgré le concours loyal que je leur ai prêté, ni l'un, ni l'autre de ces ministres, n'a pu réunir dans la Chambre des députés une majorité solide, acquise à ses propres idées. M. Dufaure a vainement essayé, l'année dernière, dans la discussion du Budget, de prévenir des innovations qu'il regardait justement comme très-fâcheuses. Le même échec était réservé au Président du dernier Cabinet, sur des points de législation très-graves au sujet desquels il était tombé d'accord avec moi, qu'aucune modification ne devait être admise.

Après ces deux tentatives, également dénuées de succès, je ne pouvais faire un pas de plus dans la même voie, sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour complément et pour conséquence, la modification radicale de toutes nos grandes institutions administratives, judiciaires, financières et militaires. Ce programme est bien connu. Ceux qui le professent sont d'accord sur tout ce qu'il contient. Ils ne diffèrent entr'eux que sur les moyens appropriés et le temps opportun pour l'appliquer. Ni ma conscience, ni mon patriotisme ne me permettent de m'associer, même de loin et pour l'avenir, au triomphe de ces idées. Je ne les crois opportunes, ni pour demain, ni pour aujourd'hui ; à quelque époque qu'elles fussent prévaloir elles n'engendreraient que le désordre et l'abaissement de la France. Je ne peux ni en tenter l'application moi-même, ni en faciliter l'essai à mes successeurs.

Tant que je serai dépositaire du pouvoir, j'en ferai usage dans toute l'étendue de ses limites légales, pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays ; mais je suis convain-

cu que le pays pense comme moi.

Ce n'est pas le triomphe de ces théories qu'il a voulu aux élections dernières ; ce n'est pas ce que lui ont annoncé ceux (c'étaient presque tous les candidats) qui se prévalaient de mon nom et se déclaraient résolus à soutenir mon pouvoir. S'il était interrogé de nouveau et de manière à prévenir tout malentendu, il reposerait, j'en suis sûr, cette confusion.

J'ai donc dû choisir, et c'était mon droit constitutionnel, des conseillers qui pensent comme moi sur ce point qui est en réalité le seul en question.

Je n'en reste pas moins aujourd'hui, comme hier, fermement résolu à respecter et à maintenir les institutions qui sont l'œuvre de l'Assemblée de qui je tiens le pouvoir et qui ont constitué la République jusqu'en 1880. Je suis le seul qui pourrait proposer d'y introduire un changement et je ne médite rien de ce genre. Tous mes conseillers sont, comme moi, décidés à pratiquer loyalement les institutions et incapables d'y porter aucune atteinte.

Je livre ces considérations, à vos réflexions, comme au jugement du pays.

Pour laisser calmer l'émotion qu'ont causées les derniers incidents, je vous inviterai à suspendre vos séances, pendant un certain temps. Quand vous les reprendrez, vous pourrez vous mettre, toute autre affaire cessante, à la discussion du Budget qu'il est si important de mener bientôt à terme. D'ici là, mon Gouvernement veillera à la paix publique. Au-dedans, il ne souffrirait rien qui la compromette ; au-dehors, elle sera maintenue, j'en ai la confiance malgré les agitations qui troublent une partie de l'Europe, grâce aux bons rapports que nous entretenons et voulons conserver avec toutes les puissances, et à cette politique de neutralité et d'abstention qui vous a été exposée tout récemment et que vous avez confirmée par votre approbation unanime. Sur ce point, aucune différence d'opinion ne s'élève entre les partis ; ils veulent tous le même but par le même moyen. Le nouveau ministère pense exactement comme l'ancien, et pour bien attester cette conformité de sentiments, la direction de la politique étrangère est restée dans les mêmes mains. Si quelques imprudences de parole et de presse compromettaient cet accord que nous voulons tous, j'emploierais pour les réprimer les moyens que la loi met en mon pouvoir, et, pour les prévenir, je fais appel au patriotisme qui, Dieu

merci, ne fait défaut en France à aucune classe de citoyens.

Mes Ministres vont vous donner lecture du décret qui, conformément à l'article 2, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ajourne les Chambres pour un mois.

« Le Président de la République Française, vu l'art. 2 de la loi du 16 juillet 1875,

#### DÉCRÈTE :

» Art. 1<sup>er</sup>. — Le Sénat et la Chambre des Députés sont ajournés au 16 juin 1877.

» Art. 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par le président du Conseil, et à la Chambre des députés par le ministre de l'Intérieur.

MARÉCHAL DE MAC-MAHON  
 DUC DE MAGENTA.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**M. le président** donne la parole à M. de Fourtou, ministre de l'Intérieur. (Bruit à gauche, applaudissements à droite.)

**M. Paul de Cassagnac** dit que la majorité est une majorité de factieux. (Bruit.)

**M. le président** rappelle M. de Cassagnac à l'ordre.

Un membre à gauche : Au pilori ! (Exclamations à droite.)

**M. le président** dit que s'il connaissait l'auteur de cette interruption, il le rappellerait à l'ordre, et invite les députés au calme. (Très bien ! très bien !)

**M. le ministre de l'Intérieur** dit qu'il est chargé par M. le président de la République de donner communication à la Chambre du Message et du décret suivants.

**M. le ministre** donne lecture du décret qui ajourne le Sénat et la Chambre des députés au 16 juin 1877.

**M. Gambetta** se présente à la tribune. (Bruits divers. A gauche : Parlez ! parlez !)

**M. le président** dit que la Chambre donne acte au ministre de l'Intérieur du message et du décret dont il vient d'être donné lecture.

On demande la parole sur le Message. Après la lecture du Message, il ne peut y avoir de discussion ; les observations trouveront place à la rentrée de la Chambre. (Bruit à gauche.) Il faut rester dans la légalité. (Applaudissements à droite), et attendre l'avenir avec sagesse, fermeté et confiance. (Applaudissements répétés à gauche et à droite.)

Le ministère comprend : cinq sénateurs : MM. de Broglie, Caillaux, Brunet, de Meaux et Paris ; deux députés : MM. Decazes et de Fourtou.

Le général Berthaut ne fait partie d'aucune des deux Chambres.

M. le duc Decazes était décidé à se retirer. Il n'a cédé qu'aux instances personnelles du Maréchal, qui lui a écrit une lettre des plus pressantes.

MM. Brunet et Paris, qui font partie pour la première fois du ministère, sont tous deux sénateurs amovibles : le premier de la Corrèze, et le second du Pas-de-Calais. M. Brunet est un bonapartiste modéré ; M. Paris appartient à la droite modérée. Tout deux ont parlé avec succès dans plusieurs occasions.

Les ministres ont tenu, dans la soirée de jeudi, une courte réunion.

Le maréchal-Président a adressé la lettre ci-jointe à M. le duc Decazes :

« Paris le 17 mai 1877.

« Mon cher duc,

« Les circonstances ne m'ont pas permis de conserver au pouvoir le dernier cabinet dont vous faisiez partie.

« Je veux cependant qu'il soit bien compris que j'entends maintenir avec les puissances étrangères les relations amicales et confiantes que vous avez su entretenir avec elles. Nulle atteinte ne doit y être portée, et rien ne doit être changé à la politique extérieure que vous représentez si habilement et si dignement.

« Je fais donc appel à votre patriotisme et je vous prie de rester au poste où je vous ai appelé il y a plus de trois années, aussi longtemps que vous ne pourriez l'abandonner sans dommage pour la chose publique.

« Recevez, mon cher duc, la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

« Le Président de la République.

« M<sup>ar</sup> DE MAC-MAHON,

« DUC DE MAGENTA. »

Le chef du nouveau cabinet, M. le duc de Broglie, fut renversé du pouvoir le 16 mai 1874 par une coalition des gauches républicaines, de quelques ultra-légitimistes et de la totalité des bonapartistes. Il revient aujourd'hui, repoussé par les républicains avec une fureur nouvelle, et sans appuis directs dans le Parlement. Ses actes ne tarderont pas à faire connaître le but auquel il tend ; mais sa situation, dès le premier jour, est difficile. Tandis que les républicains le combattent ouvertement, les bonapartistes essaieront de se servir de lui avec la pensée de le trahir, comme ils le firent le 16 mai 1874. C'est donc dans une sorte de mouvement nouveau de l'opinion publique qu'il devra chercher les moyens de se défendre et de vivre ; et ce mouvement, il le provoquera nécessairement par tous ses efforts.

Nous assistons et nous continuerons à assister à ce spectacle inattendu, avec tout le patriotisme que les graves circonstances doivent inspirer aux bons citoyens. Si, d'une part, nous voyons la ruine définitive de notre

malheureuse patrie dans le triomphe de l'empire aussi bien que dans le triomphe de la démagogie, nous ne pouvons considérer sans tristesse et sans incertitude la soudaine transformation qui vient d'éclater.

Le Maréchal-Président, voyant le parti bonapartiste s'unir aux radicaux pour jeter l'anarchie dans les communes rurales, n'a pas cru pouvoir persister dans la politique qu'il avait pratiquée jusqu'à ce jour. Il faut attendre les conséquences de cette initiative, tout en constatant à quel moment et sous quel prétexte elle s'est produite. Le département du Lot surtout ne doit pas perdre de vue un fait aussi important.

Ainsi que nous l'avons dit, en recevant les premières nouvelles, le *Journal du Lot* restera sur le terrain de la Constitution, convaincu que c'est là le meilleur moyen de protéger les grandes idées sociales et la prospérité du pays. Nous serons calmes, modérés, conciliants, mais avant tout respectueux de la loi et du pacte fondamental, soit que le ministère réussisse, soit que l'expérience nouvelle soit suivie de complications que nous ne voulons pas prévoir au milieu des émotions du moment.

L'ordre du jour, dont nous avons donné à peu près en entier le texte avant-hier, a été voté dans la séance du 17 de la Chambre des députés par 355 voix contre 154. En voici la reproduction totale :

« La Chambre,

« Considérant qu'il lui importe, dans la crise actuelle et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire s'exerce par la responsabilité ministérielle est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir ;

« Déclare,

« Que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un Cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains, qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors ;

« Et passe à l'ordre du jour. »

Le ministère est accueilli ainsi qu'il suit par le *Soleil*, organe du centre droit : « Il était visible depuis quelques temps que M. le président du conseil n'avait plus ni influence, ni autorité sur ses amis de la gauche, et qu'il était le prisonnier politique de M. Gambetta.

« Aussi nous pressentions la chute prochaine du cabinet du 13 décembre. Nous étions loin de chercher à hâter cette chute.

« La situation extérieure était trop trop troublée, trop compliquée pour que notre patriotisme et notre raison ne nous fissent pas désirer qu'on parvint à éviter du moins une crise intérieure.

« Mais la position de M. Jules Simon s'était graduellement affaiblie, à ce point qu'il lui devenait impossible de conserver longtemps encore le pouvoir. Nous le sentions, et nous nous attendions à sa démission à courte échéance.

« Toutefois, nous pensions qu'il était préférable que M. Jules Simon tombât devant un vote de la Chambre qui l'y aurait constitué en minorité.

« C'est l'avenir que nous avons à regarder. Cet avenir est assez menacé d'orages, pour qu'il absorbe tout ce que nous avons de temps, de force, d'intelligence, de patriotisme et de dévouement à consacrer aux intérêts de notre pays.

« Un nouveau ministère est formé. » Nous y trouvons de noms qui ont nos sympathies personnelles, des hommes dont nous avons partagé les espérances monarchiques. Mais ce ne sont pas nos seuls sentiments privés que nous devons considérer dans les graves conjonctures où se trouve aujourd'hui la France.

« Nous ferons, avec un vif désir de n'avoir qu'à approuver, vis-à-vis du cabinet nouveau, ce que nous avons fait vis-à-vis de l'ancien cabinet : nous attendrons, pour les apprécier et pour les juger, de connaître son programme et sa politique ; nous attendrons ses actes. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

C'est la politique à outrance qui l'emporte, et nous sommes lancés dans une aventure.

Le ministère peut-il espérer qu'il aura la majorité dans la Chambre des députés ? Assurément, il n'a pas cette prétention. Il accepte donc la nécessité éventuelle de dissoudre la Chambre. Que faut-il pour cela ? La majorité dans le Sénat. Et comment obtenir cette majorité ? Au moyen d'une coalition de monarchistes et de bonapartistes, conduite par les casuistes du 24 mai : tous ces partis ou fractions de parti sont représentés dans le ministère.

Nous sommes en République ; il ne manquera dans le cabinet qu'un républicain ; mais comment un républicain aurait-il pu y trouver place ?

Nous voilà donc rejetés à quatre années en arrière : quatre années de longs efforts dont le bénéfice est perdu en un jour.

Opinion de la presse.

Les citations que nous allons faire se rapportent à la journée de mercredi, et rappellent par conséquent les premières impressions avant la formation du ministère.

On lit dans la *République française* :

Le cabinet présidé par M. Jules Simon vient de se retirer. Aucun incident parlementaire n'a provoqué cette crise ; c'est M. le président de la République qui, *motu proprio*, a congédié ses ministres. En vain M. Jules Simon avait déclaré, en se présentant devant les Chambres comme président du conseil, qu'il avait la réalité et la plénitude du pouvoir ; en vain il repoussait, tout récemment encore, avec indignation, les insinuations qui le présentaient comme lié par des engagements qui eussent pu le mettre en opposition avec la majorité parlementaire dont il voulait être l'organe. En niant l'existence du gouvernement occulte, M. le président du conseil prenait ses desirs pour la réalité et escomptait prématurément la victoire qu'il se promettait dans une lutte chaque jour renaissante. Le cabinet occulte existait si bien qu'il a réussi à renverser le cabinet visible et responsable ; il n'a eu besoin pour cela d'aucun succès parlementaire.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Suivant les uns, le mécontentement du maréchal provient uniquement de l'attitude effacée de M. Jules Simon dans la discussion de la loi municipale et dans la discussion de la loi de 1875 relative à la presse.

Des membres influents de la gauche du Sénat et de la Chambre prétendent que c'est là un pur prétexte, et que depuis le 5 mai on cherchait à l'Élysée une occasion de se débarrasser de M. Jules Simon.

L'entourage du Maréchal ne pardonnait pas à M. Jules Simon et au cabinet d'avoir accepté l'ordre du jour du 4 mai. Ils reprochaient encore au président du conseil de n'avoir jamais su se placer uniquement à la tête du parti conservateur et de s'être laissé au contraire accaparer, emprisonner même par M. Léon Gambetta et les radicaux.

Les mots de dissolution prochaine de la

Chambre circulent. On assure même à ce sujet que le duc de Magenta, dans une entrevue avec un haut personnage politique, a donné à entendre qu'il voulait toujours suivre sa politique sans aller au delà de la politique conservatrice libérale, et qu'il était prêt à consulter le pays si on l'y poussait.

Le premier sentiment que nous ayons à exprimer, c'est la surprise. Nous chercherions en vain dans l'histoire parlementaire de notre pays l'exemple d'un mouvement aussi brusque, aussi imprévu, aussi peu conforme à tous les principes et à tous les usages du régime constitutionnel.

Le langage des organes de la droite est tout différent.

On lit dans *Paris-Journal* :

Les radicaux vont jeter feu et flammes. M. Jules Simon va redevenir pour vingt-quatre heures leur homme. Ils crieront à la provocation. Ils oublieront que c'est eux, eux seuls, qui ont renversé le ministère, qui l'ont piétiné, qui l'ont injurié, qui lui ont lié pieds et poings, dans leurs journaux comme à l'Assemblée. Nous espérons que le bon sens public fera justice de leurs larmes de crocodile sur le malheureux sort de M. Jules Simon, qu'eux-mêmes, eux seuls, ont précipité dans le puits où il s'est noyé. La lettre du maréchal est un appel à la vérité, aux situations nettes, une explosion de franchise venant d'un homme qui hait l'intrigue, et qui sent autour de lui tresser des mailles et ourdir des complots d'ambition personnelle dont le pays serait victime.

La Chambre, depuis son retour, a mal mérité des gens de bien ; elle a agi comme si elle ne savait rien, n'entendait rien, ne voyait rien de ce qui se passe et se prépare en Europe. Au lieu d'éviter les luttes intestines, elle s'y est jetée à corps perdu. La majorité républicaine ne s'est occupée que d'anéantir le ministère, qu'il lui convenait cependant de laisser en place. Elle a réduit le chef du conseil à n'être plus que son homme de paille. Le Maréchal n'a pu assister impassible à ce spectacle et, dans la limite de son droit strict, il s'est proposé de couper court à un état de choses inconstitutionnel dans son esprit, mensonger dans sa lettre et dans son fond.

Voilà, croyons-nous, tout le sens de l'événement.

On lit dans la *Gazette de France* :

Le duel est directement engagé entre M. le Maréchal et M. Gambetta, et dans toutes les réunions des gauches qui ont eu lieu, le nom de M. Jules Simon n'a pour ainsi dire pas été prononcé.

C'est M. Gambetta qui a parlé : c'est lui qui a tracé la conduite à tenir ; c'est lui qui a dressé le plan d'attaque et rédigé l'ordre du jour.

On a crié *vive Gambetta ! ou vive le maréchal !* Mais personne n'a songé à crier *vive ou à bas M. Jules Simon !*

Dans son discours, c'est à peine d'ailleurs si M. Gambetta a pris la précaution de dissimuler qu'il était directement en cause, seul en cause.

M. le maréchal de Mac-Mahon ne doit pas douter qu'il a le pays avec lui, et que lorsqu'il lui dira clairement : Choisissez entre MM. Gambetta, Naquet, Louis Blanc et moi, l'immense majorité du pays répondra par un vote de confiance au maréchal.

L'acte du président de la République prouve qu'il ne veut plus des intrigues gambettistes. Il frappe au cœur cette conspiration opportuniste qui enrave toutes les affaires et sacrifie les intérêts du pays à des ambitions personnelles, à des appétits de places.

Qui donc, en France, pourrait le blâmer ?

On dit que la France est radicale. Si c'est vrai, elle le dira en montrant qu'elle veut M. Gambetta pour chef de l'Etat.

Si c'est faux, elle donnera au maréchal

le moyen de gouverner avec des éléments conservateurs, et de voter enfin, en temps opportun, notre budget, la loi d'administration militaire, les lois d'intérêts généraux, depuis si longtemps en souffrance par la tactique de M. Gambetta.

Nous sortons de la politique des intrigues pour rentrer dans la politique droite et de plein jour. La France préfère certainement cela.

On lit dans le *Français* :

La France connaît à cette heure la lettre si digne, si ferme et si correcte de M. le président de la République à M. Jules Simon. Pour tous ceux qui suivaient, même d'un regard un peu distrait, les événements parlementaires, la résolution de M. le maréchal de Mac-Mahon n'a pas été une surprise ; elle était devenue une nécessité. La Chambre des députés flottait, sans direction, au gré de ses passions ou de ses utopies, et volait le plus tranquillement du monde les projets les plus destructifs de tout ordre et de toute administration ; les préfets étaient sans autorité sur leurs administrés, parce qu'ils étaient sans appui au ministère de l'intérieur, et en l'absence de tout gouvernement la confusion était partout. Un tel état ne pouvait plus longtemps durer, pour le bien du pays comme pour l'honneur du chef du gouvernement, qui n'avait pas cessé, en admettant M. Jules Simon dans ses conseils, d'être responsable envers la France.

La *Liberté*, organe indépendant sans couleur tranchée, s'exprime ainsi :

La crise ministérielle qui vient d'éclater nous remplit d'une tristesse profonde. La République est-elle destinée à être le jouet de tous les vents comme un vaisseau dématé et à périr faute de gouvernement ? Nous aimons à croire que la sagesse du président de la République, la modération du Parlement et la force de l'opinion publique parviendront à conjurer les dangers qui nous menacent, et que la crise actuelle trouvera son dénouement légal dans la constitution d'un ministère qui saura maintenir l'harmonie entre les pouvoirs publics.

La chute de M. Jules Simon n'a pu surprendre ceux qui observaient avec attention l'attitude du président du conseil vis-à-vis de la Chambre, où il déployait une habileté excessive, non pour résoudre les difficultés de la situation, mais pour les ajourner. Il était devenu manifeste, par exemple, depuis plus d'un mois, que le président du conseil avait perdu toute autorité sur la majorité, et qu'il n'était plus, en quelque sorte, que l'exécuteur des volontés de M. Gambetta.

Pour reproduire toutes les opinions, disons que la *Marseillaise* parle de « l'autocratisme coloré d'un vieux troupié ». Le *Radical*, parodiant un chapitre d'un roman à sensation du *Petit Journal*, publie en gros caractère en tête de son numéro de ce jour : **Le Maréchal a parlé !** Voici une phrase de la *Marseillaise* :

Il n'est que temps de résister au dictateur et de lui faire savoir qu'il y a un article de la constitution qui prévoit et punit le crime de haute trahison.

INFORMATIONS

Réponse de M. Jules Simon à la lettre du président de la République : Paris, le 16 mai 1877.

Monsieur le président de la République,

La lettre que vous voulez bien m'écrire, m'impose le devoir de vous donner ma démission des fonctions que vous aviez bien voulu me confier.

Mais je me crois obligé en même temps

d'y ajouter des explications sur deux points. Vous regrettez, Monsieur le Maréchal, que je n'aie pas été présent samedi à la Chambre, quand on a discuté en première lecture, la loi sur les Conseils municipaux : je l'ai regretté également, j'ai été retenu ici par une indisposition ; mais la question de la publicité des séances devait être discutée qu'à la seconde de libération. Je m'étais entendu à cet égard avec M. Bardoux. L'amendement de M. Perras, qui a passé, à l'Assemblée de l'improviste, et j'avais rendez-vous avec la commission vendredi matin, pour essayer de la faire revenir sur son vote avant d'engager le débat devant la Chambre. Tout cela est connu de tout le monde.

Quant à la loi sur la Presse, M. le Maréchal, vous voudrez bien vous souvenir que mes objections portaient uniquement sur les Souverains étrangers. Je m'étais toujours expliqué dans ce sens comme vous vous en êtes souvenu vous-même au conseil d'hier matin.

J'ai renouvelé mes réserves devant la Chambre. Je me suis abstenu de les développer pour des raisons que tout le monde connaissait et approuvait. Pour le reste de la loi j'étais d'accord avec la commission.

Vous voudrez bien comprendre, M. le président, le motif qui me porte à entrer dans ces détails. Je devais établir ma position d'une façon très-nette au moment où je quitte le conseil.

J'ose à peine ajouter, mais comme citoyen, non plus comme ministre, que je désire vivement être remplacé par des hommes appartenant, comme moi, au parti républicain conservateur.

J'ai eu pendant cinq mois le devoir de vous donner mon avis ; et pour la dernière fois que j'ai l'honneur de vous écrire, je me permets d'exprimer un souhait qui m'est uniquement inspiré par mon patriotisme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respect.

Signé : JULES SIMON.

Les membres du clergé de la ville de Nîmes avaient envoyé une adresse à M. le comte Albert de Mun. La *Gazette de Nîmes* vient de publier la réponse suivante que M. l'abbé Léon Chapot a reçu du député du Morbihan :

Paris, 11 mai.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu l'adresse que par votre bienveillante entremise messieurs les ecclésiastiques, prêtres du clergé de la ville de Nîmes, m'ont fait l'honneur de m'envoyer. Je suis bien profondément touché de ce précieux témoignage qui devient, tout à la fois, pour moi, une récompense de mes humbles efforts dans le passé et un encouragement puissant pour les lites que nous réserve l'avenir.

Veuillez, je vous en prie, monsieur l'abbé, vous faire auprès de vos respectables confrères l'interprète de ma vive gratitude, et agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

A. DE MUN.

Le nouveau règlement DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les scènes dont les bonapartistes ont donné le triste spectacle ont naturellement attiré l'attention de la majorité sur les mesures qu'il conviendrait de prendre en vue d'en empêcher le retour. On veut reprendre l'ancien règlement de l'Assemblée législative de 1849, adopté par l'Assemblée de 1871.

Les peines disciplinaires qui sont inscrites dans ce règlement ne sont pas trop sévères ; elles permettent toutefois au président de maintenir l'ordre ; elles lui fournissent le moyen de mettre un terme aux scandales.

Avec le règlement actuel, un orateur est rappelé à l'ordre ; il s'en soucie peu. Les bonapartistes qui sont l'objet d'une pareille mesure s'en servent même pour braver l'autorité du président. Que leur importe le rappel à l'ordre ? Il n'a pas de sanction. La censure n'est également qu'une punition sans conséquence ; il n'y a que la censure avec l'exclusion temporaire du lieu des séances qui puisse avoir quel-

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nos ateliers étant fermés le lundi de la Pentecôte, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain.

L'Académie des Jeux-Floraux a tenu séance dimanche dernier, et a entendu l'éloge de M. Charles de Rémusat, prononcé par M. Gatien-Arnould, ex-recteur de l'Académie, et ancien député de l'Assemblée nationale.

On écrit au Réveil, d'Agen, qu'un empoisonnement par les champignons vient de jeter la consternation dans la commune d'Arx (Lot-et-Garonne). Huit personnes, composant une seule et même famille, viennent d'être victimes de leur funeste imprudence. Les symptômes de l'empoisonnement ne se sont produits que très tard, et ce n'est que vers une heure très avancée de la nuit que les secours du médecin ont été jugés indispensables. La maison qu'habitaient les victimes est perdue dans les bois, loin des routes, loin de toute autre habitation, à six kilomètres au moins du médecin qui prodigue ses soins à cette contrée; on conçoit dès lors que, malgré toute la diligence et le zèle des gens de l'art, leur tardive intervention soit demeurée impuissante. La mère et quatre enfants ont déjà succombé dans les douleurs les plus atroces; les trois autres membres de la famille sont à la dernière extrémité.

BULLETIN VINCOLE

Les Biocys (Yonne), 14 mai.

Les gelées dernières des 1, 2 et 3 mai ont fait quelque mal dans les bas et certains côteaux. Les côteaux ont peu ou point souffert. Il en est de même des plateraoux. Le mal, dans la vallée ou la plaine, serait peut-être grand, mais il n'y a presque plus de vignes, et celles qui y sont ne tarderont pas à disparaître.

Cette semaine, le baromètre est redescendu; l'état de l'atmosphère est humide et quelque peu froid; quelques ondées de pluie entretiennent cet état de choses et la vigne s'en ressent; les bourgeons poussent maigres et montrent peu de fruits. Il faudrait de la chaleur pour changer tout cela.

La vallée de la Sarce, Bagnaux, Avirey et autres communes, ont, dit-on, beaucoup souffert.

La vallée de la Seine: Gyé, Neuville, etc., sont peu éprouvés.

« Je désire punir par ces dispositions « l'indifférence de mes enfants, qui ont « laissé dans le plus complet isolement « mes veilles et mes souffrances.

« Et je désire récompenser les soins « empressés de mes neveux.

Tel était l'acte qu'examinaient nos deux hommes avec une joie cupide. Le sens catégorique de sa teneur indiquait assez que les deux bénéficiaires n'étaient pas étrangers à sa rédaction. L'écriture en était tremblante et hésitante. Le moribond n'avait donc eu sans doute qu'à suivre une dictée et peut-être que plus d'une fois les deux neveux avaient soutenu son bras et guidé sa main. Cette remarque était d'autant plus facile à faire que plusieurs lettres avaient des traits et ses jambages d'un type différent.

C'est lorsqu'ils eurent arraché cet acte à la faiblesse et au désespoir du vieillard, que les deux neveux vinrent dans la pièce voisine supputer les sommes dont ils hériteraient, dresser leurs plans en cas d'un événement imprévu, et attendre la mort du vieillard, qu'ils haïaient de leurs vœux.

— Enfin nous voilà riches, dit l'homme chauve à son compagnon qui paraissait plus jeune, en lui passant l'acte testamentaire.

— Oui, riches ! riches ! de cette grande fortune, reprit l'autre en prenant minu-

Blaye, 14 mai.

La pluie arrête la végétation et facilite les ravages des escargots. Les affaires sont sans importance : le commerce prend des échantillons, mais les achats n'ont aucun entrain.

La Réole, 14 mai.

On a rarement vu, croyons-nous, une pareille persistance de mauvais temps. La vigne souffre, et beaucoup, surtout dans les terrains froids et naturellement un peu humides, ou ne s'écoutant pas bien.

Les travaux de labourage et de bêchage se font dans de mauvaises conditions ou ne se font pas du tout. On n'a pu commencer à souffrir. En somme, si nous avons évité la gelée, nous n'en serons peut-être pas beaucoup mieux, pour peu que le temps continue.

Barbezieux (Charente), 14 mai.

Pousse de la vigne en retard de quinze jours, récolte misérable en perspective, si malheureusement la température actuelle persiste huit à dix jours encore.

Matha (Charente), 14 mai.

Depuis le 27 avril, nous avons éprouvé une température on ne peut plus défavorable pour nos vignobles; quoique exempte de gelée, ou à peu près, dès aujourd'hui notre contrée n'a plus à compter sur une bonne récolte; tout au plus serait-elle passable, si le temps se remettait promptement au beau. Les mannes sont rares et petites dans le cépage noir, qui végète bien plutôt qu'il ne pousse; dans le cépage blanc les mannes sont suffisamment nombreuses, mais elles dépérissent et jaunissent chaque jour; si cette température continuait tout le mois, la récolte serait tout à fait compromise. Des propriétaires optimistes espèrent que cette température froide et humide aura peut-être pour effet de détruire le phylloxera. Nous saurons cela au mois de juillet; jusqu'alors il me paraît prématuré de se réjouir.

Beziers, 14 mai.

Bien que toute crainte de gelées soit à peu près dissipée, il n'en est pas moins vrai que jeudi matin, 3 du courant, il est survenu une gelée qui a tué quelques bourgeons dans un quartier de Puissalicon. La même gelée a été, nous dit-on, préjudiciable à certaines vignes de la plaine de l'Hérault. Du côté d'Antignac surtout, le mal a été beaucoup plus considérable. Nous inclinons à croire, cependant, que les bourgeons tués par la gelée étaient des pousses en retard et stériles, et que cette gelée n'aura aucune influence sur la récolte pendante.

Cette, 14 mai.

Sans être de ceux qui voient tout en rose, nous pouvons dire que, malgré quelques gelées partielles qui ont failli

tiement connaissance des papiers qui lui étaient communiqués.

Il y eut un silence.

— Et dire qu'il pouvait ne pas mourir, reprit le premier; que ses fils pouvaient revenir... que nous étions ruinés, perdus!

Le second eut un sourire fauve.

— Ah ! c'est un coup de maître, répondit-il; le comte était méfiant, il a fallu toute notre adresse, pour intercepter les lettres, qu'il envoyait à nos chers cousins, pour éloigner tout ami, l'emprisonner dans cette demeure où nul ne songera jamais à venir le chercher.

— Nous voilà tranquilles pour une année.

— Une année.

— Trois cent soixante-cinq jours.

— Oui, dans un an, si les fils allaient revenir!

— C'est possible.

— Des héritiers ça revient toujours.

— Qui sait!

— J'en ai peur!

— Ah ! s'ils étaient morts... si cette fortune colossale pouvait rester dans nos mains!

— Y penses-tu?

— Je ne pense qu'à cela. Un nouveau silence se fit.

— Alors, c'est la vie et tous les bonheurs, c'est le rêve et tous les enchante-

ment compromettre, surtout dans la matinée du 3 mai, le mal a été peu étendu et s'est trouvé localisé sur certains points. Toutefois, une brusque répercussion de séve a eu pour résultat d'arrêter ces beaux jets vigoureux qui promettent une bonne récolte. Si on ne peut encore espérer ce dernier résultat, il est certain qu'une grande partie des craintes d'un désastre s'éloignent de nous, à mesure que nous avançons dans la belle saison.

Pézenas, 14 mai.

Un orage de grêle, qui s'est abattu dans la matinée de lundi dernier sur les territoires de Laurens, Magalas, Pouzolles, Gabian, Abeilhan et Tourbes, et a réduit, d'un bon quart, les espérances de la récolte dans ces diverses localités, est le seul incident notable à signaler.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 12 au 19 mai.

Naissances.

Négre, Eugène, rue Flourens.

Mariages.

Bessières, Hugues et Vignals, Marie.

Décès.

Alazard, Jean, 53 ans, rue Ste-Barbe. Combarieu, Bapt., 42 ans, rue Bousquet. Milhès, J., serg. major, 7<sup>e</sup> de ligne, 24 ans. Massip, Ant., 68 ans, rue Ste-Catherine. Terret, Antoine, 74 ans, à Cavanès. Carlin, François, 61 ans, Quai Ségur. Vayssières, Jean, 62 ans, à Frayssinet. Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nouvelles de la Guerre.

Les Turcs ont pris l'offensive contre les Russes dans le Caucase et essayent de couper les communications de l'armée du grand-duc Michel avec le reste de l'empire. Les dépêches les plus contradictoires sont arrivées sur le succès de cette entreprise. Chacun s'est attribué la victoire; mais la dépêche suivante paraît lever tous les doutes, les Turcs n'ayant pas l'habitude de trop se vanter :

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur ottoman à Paris.

Attaqué par terre et par mer, Soukoum-Kalé est tombé en notre pouvoir. L'ennemi, complètement battu, s'est enfui à la débânde après avoir subi des pertes considérables. Les populations accueillent partout nos troupes à bras ouverts.

Insurrection en Circassie et sur plusieurs points du Caucase.

Le passage du Danube par les Russes se borne au passage d'un petit corps sur un point isolé. Le combat dont on a parlé a été insignifiant.

ments!

En ce moment, un bruit sourd arriva de la chambre contiguë.

Les deux frères se regardèrent.

Dans la situation où ils se trouvaient, tout leur était inquiétude.

— Qu'est-ce cela ? dit l'aîné.

— C'est l'oncle, reprit le second.

— Il râle...

— Non... il repose. C'est Pascal qui s'est endormi.

— Il ronfle.

L'aîné fronça le sourcil.

— Es-tu sûr de ce Pascal ?

— Comme de moi-même.

— Tu le connais ?

— C'est une bête sauvage.

— Vraiment !

— On l'appriivoisera avec de l'or.

— Tu le crois ?

— J'en réponds.

— C'est bien ! dit l'homme à cheveux grisonnants, en caressant une pensée secrète et en fixant en même temps sur son frère un regard pénétrant, comme s'il eût voulu sonder les profondeurs de son âme.

Il achevait à peine, quand un coup de timbre tinta au dehors avec des vibrations prolongées et mourantes.

— As-tu entendu ? dit le plus jeune.

— Quel peut-être ce bruit ? fit l'aîné

répondant à sa propre terreur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 18 mai, 40 h. s.

Le Message présidentiel a été accueilli avec stupéfaction par les gauches.

La droite et les bonapartistes ont applaudi avec enthousiasme.

Paris, 19 mai, 10 h. 15 m.

Hier, après la séance de la Chambre, à Versailles, 348 députés républicains ont signé un manifeste à la France, et les membres des réunions républicaines du Sénat ont rédigé une protestation contre l'ajournement du parlement.

Le manifeste dit que les entreprises des hommes qui reprennent le pouvoir seront impuissantes, parce que la France veut la République.

Il recommande le sang-froid, la patience, la résolution, et termine en disant que dans cinq mois au plus, la France aura la parole.

Paris, 19 mai, soir.

On voit beaucoup d'un mouvement administratif. La droite aurait déjà insisté sur un remaniement immédiat du personnel.

Le bruit court même que le Journal officiel publierait demain matin, la première partie de ce mouvement.

Bourse de Paris

Cours du 19 Mai.

Rente 3 p. %..... 68.10  
— 4 1/2 p. %..... 97.25  
— 5 p. %..... 103.25

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 18 Mai, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 1/2.

AVIS.

Le sieur PRADELLE, Urbain, maître cordonnier à Assier, a l'honneur de prévenir le public qu'il se refuse de payer, à partir d'aujourd'hui, 19 mai 1877, les dettes de toutes sortes que pourrait contracter son épouse Marie Pradelle, née Védrunes.

Et ces deux hommes, cloués à leur place par une épouvante indicible, n'osaient plus bouger, ni proférer une parole.

Le bruit qu'ils venaient d'entendre avait d'ailleurs produit son effet dans la chambre du malade, car on entendit ce dernier s'agiter et murmurer :

— Quelqu'un a sonné, dit le moribond. Pascal !... va... cours... C'est lui, peut-être ; c'est mon fils.

— Entends-tu ? fit l'un des neveux ; on dit que les mourants ont le don de seconde vue... Il appelle ses fils... c'est lui qui accourt.

— Que faire ?

— Il faut sortir de cette position.

— Tu as raison.

— Par tous les moyens ?

— Par tous les moyens !

— Soit !... Si tu as du courage, je n'en manque pas... Tu me comprends, n'est-ce pas ? Eh bien ! vivienne le danger, il nous trouvera prêts.

Les deux frères se regardèrent, cherchant à lire réciproquement au fond de leur pensée. Tout à coup, leurs traits s'animent, un sourire inexprimable erra sur leurs lèvres. Ils se serrèrent la main et firent un cliquetis d'yeux qui était comme la ratification d'un pacte secret.

Ils s'étaient compris.

(A suivre).

que efficacité.

L'ancien règlement, au contraire, a cet avantage considérable que les peines prononcées contre les orateurs turbulents ont une sanction. Le rappel à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, prive le représentant de la moitié de son indemnité pendant quinze jours. La censure prive le représentant de la moitié de son indemnité pendant un mois et, en même temps, prescrit l'impression et l'affichage à mille exemplaires, aux frais du représentant, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Les affiches sont apposées dans les communes de l'arrondissement qui a élu le député frappé.

L'affichage nous semble être la punition la plus sérieuse et la plus nécessaire : par cette publicité, en effet, les électeurs savent comment leurs représentants accomplissent leur mandat. Les bonapartistes déclarent qu'ils ne sont venus à la Chambre que pour « faire du tapage », mais ils se gardent bien de révéler ce programme à leurs commettants ; s'ils impriment ces bravades dans un coin de leurs journaux, qui ne sont pas lus, ils n'oseraient pas avouer leurs idées dans des réunions électorales.

En revanche, ils viennent à la Chambre débâter contre les institutions républicaines, insulter le président, invectiver les ministres, injurier la majorité, et ils vont ensuite dans les campagnes répéter qu'ils ont pu impunément braver le régime actuel et ses représentants. Ils essaient de faire croire qu'ils peuvent parler haut et ferme et que les républicains les redoutent ; ils ajoutent comme preuve à l'appui de leurs assertions, qu'ils ont prononcé telle ou telle phrase sans encourir une peine quelconque ; et ils impriment des brochures dans lesquelles ils disent qu'ils intimident le président de la Chambre, le gouvernement et la majorité.

Il est temps de mettre fin à cette propagande de mensonges, et la Chambre ne doit pas hésiter à adopter les modifications au règlement qui lui sont proposées. Le jour où les bonapartistes sauront que la censure entraînera l'affichage de leurs exploits, ils se montreront plus réservés ; ils ne voudront plus que leurs électeurs apprennent que, suivant leur programme, ils ne sont à la Chambre que pour faire du tapage, pour troubler les débats parlementaires et empêcher le Parlement de faire les affaires du pays.

(Echo universel).

FUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT. 19 mai 1877. (4)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONE.

Prologue.

I

AU BORD DE LA BIÈVRE

En plus les exécuteurs testamentaires auront un an, à partir du premier acte de réquisition, pour rendre leurs comptes de gestion.

Je désire que les revenus de ces biens leur soient alloués comme prix des soins qu'ils auront employés à conserver leur valeur.

Si un de mes fils se présentait, il ne pourrait réclamer que la portion d'héritage qui lui revient ; lorsqu'il n'y aurait plus d'espérance de retour pour mon second fils, mes deux neveux garderaient la moitié de tous mes biens, la valeur dont la loi me permet de disposer.

Reproduction interdite.

**TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages.** — Sommaire de la 85<sup>e</sup> livraison. (19 mai 1877). — Texte : Voyage dans la région du Titicaca et dans les vallées de l'est du Bas-Pérou, par M. Paul Marcoy. Texte et dessins inédits de Riou, d'après M. Marcoy. — Sept dessins.  
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 233<sup>e</sup> livraison (19 mai 1877). — TEXTE : Le château de la Pétaudière, par Madame la vicomtesse de Pity, née de Ségur. — Tonino, par Mme Colomb. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. — Les causeries du jeudi : Le pain et son histoire, par l'oncle Anselme.  
Dessins : A. Marie et Castelli.  
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**LE PIANO-REVUE**

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.  
Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.  
Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.  
Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.  
Le but, éminemment artistique du PIA-

NO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

**100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.**

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

TIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Emmeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édit. : 5 mois, 3 fr 50; 6 mois, 7 fr.; 12

mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure colorée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau

LETOTIA de

LES CELEBRITES MEDICALES

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layou.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

**LE MUSÉE POUR TOUS**

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1<sup>o</sup> De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2<sup>o</sup> De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C<sup>e</sup>, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPHE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence, sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. id. pour les Départements... 4 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

**VIN CHASSAING**

BI-DIGESTIF DE LA PEPINE ET A LA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION

12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVULSIONS LENTES, VOMISSEMENTS...

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

**LE MONITEUR**

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. — fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

fr. —

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *L'ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

**A Vendre ou à Louer**

UNE

**MAISON DE CAMPAGNE**

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M<sup>e</sup> de meubles; à MM<sup>es</sup> Logan et Delport, notaires.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure colorée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé de grandeur naturelle, d'une des toilettes présentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

50 LIVRAISONS

10 centimes

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Une conjuration sous Louis XIII

ALFRED DE VIGNY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulevard des Italiens, 15, à la LIBRAIRIE